



AMENDEMENT 1

Titre du projet: Inspections et essais des systèmes de gicleurs
Ferme expérimentale centrale (FEC), Ottawa (Ontario)

Sollicitation No: 14-2021

24 juin 2014

L'amendement 1 est soulevé pour:

- Réviser l'Énoncé des travaux; et
- Répondre aux questions des soumissionnaires (Q&R).

1. À l'Appendice B « Énoncé des travaux », Article 3 « Portée des travaux », sous-article 5 :

Supprimer en entier

Insérer: Inspection et essai des clapets anti-retour situées à l'entrée principale d'eau des édifices 20, 22, 57, 59, 76 et 94 (6 clapets anti-retour au total).

Q&R

Q1. À l'Appendice B « Énoncé des travaux », Article 3 « Portée des travaux », sous-article 5, il est indiqué que l'inspection annuelle n'est requise que pour seulement un clapet anti-retour. Pouvez-vous confirmer le nombre exact de clapet anti-retour à être inspecté et mis à l'essai?

R1. L'inspection et l'essai des clapets anti-retour des édifices 22, 57, 59, 76 et 94 sera aussi requis en addition de celui de l'édifice 20 pour un total de 6 clapets anti-retour devant être inspectés et mis à l'essai. Voir l'amendement à l'Énoncé de travaux ci-haut.

TOUT LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.